

# PRÉAVIS N° 2022/54

## AU CONSEIL COMMUNAL

**Comptes communaux et gestion de l'exercice 2021**

Résultat : CHF -387'219.-

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**Séances de la commission**

Dates	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Préambule**

En exécution des dispositions légales, la Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2021. Les comptes de l'exercice 2021 se soldent par un **déficit de CHF 387'219.-**, tandis que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 10'479'426.-.

Les charges sont maîtrisées. Les coûts du personnel, les intérêts passifs et les subventions à des collectivités publiques sont tous inférieurs au budget. En revanche, les achats de biens, services et marchandises ont été plus importants que prévu de CHF 1'098'274.-, en raison de l'accroissement du volume d'électricité et de gaz acquis. Cette hausse de charge est compensée par des ventes.

Les comptes qui enregistrent la péréquation sont en hausse modérée par rapport au budget 2021. Si le décompte 2020 s'est révélé plus élevé que les acomptes, le décompte intermédiaire 2021 est plus faible que les acomptes, ce qui permet d'enregistrer une ristourne.

En ce qui concerne les revenus, les recettes fiscales sont en hausse de CHF 6'557'090.- par rapport au budget. La plus grande source de variation provient des recettes diverses qui augmentent de CHF 4'054'040.-. Les taxes, émoluments et produits de ventes croissent de CHF 2'440'537.-, ce qui est principalement lié à l'accroissement du volume de gaz et d'électricité vendus et au raccordement aux réseaux d'eau et d'épuration.

Il convient de préciser que des prélèvements sur fonds ont été effectués suite au bouclage de préavis (notamment pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière pour CHF 6'873'281.- et pour le plan de quartier Petite Prairie II pour CHF 2'820'316.-). Ces revenus n'ont pas d'impact, car ils sont contrebalancés par les amortissements. Il s'agit donc d'une opération purement comptable.

A noter enfin que, grâce à la marge d'autofinancement de CHF 18'128'607.-, les investissements qui se montent à CHF 24'320'490.- ont pu être financés à hauteur de 74.5%.

## **2. Comptes de fonctionnement**

### **2.1 Résultat comptable de l'exercice 2021**

Le résultat comptable de l'exercice 2021 se présente comme suit :

<b>Comptes de fonctionnement (CHF)</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Variation C2021 / B2021</b>	<b>En %</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Variation C2021 / C2020</b>	<b>En %</b>
Total des charges	228'921'266	219'355'163	9'566'102	4.4%	212'648'825	16'272'441	7.7%
Total des revenus	-228'534'046	-208'875'738	-19'658'309	9.4%	-212'700'896	-15'833'150	7.4%
<b>Résultat</b>	<b>-387'219</b>	<b>-10'479'426</b>			<b>52'071</b>		

Les charges totales s'élèvent à CHF 228'921'266.- soit une augmentation de CHF 9'566'102.- par rapport au budget. Les recettes totales se montent quant à elles à CHF 228'534'046.- soit CHF 19'658'309.- de plus que les recettes budgétisées.

### **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel représente la différence entre les revenus courants et les charges courantes. Ces dernières correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les

attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes. Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements.

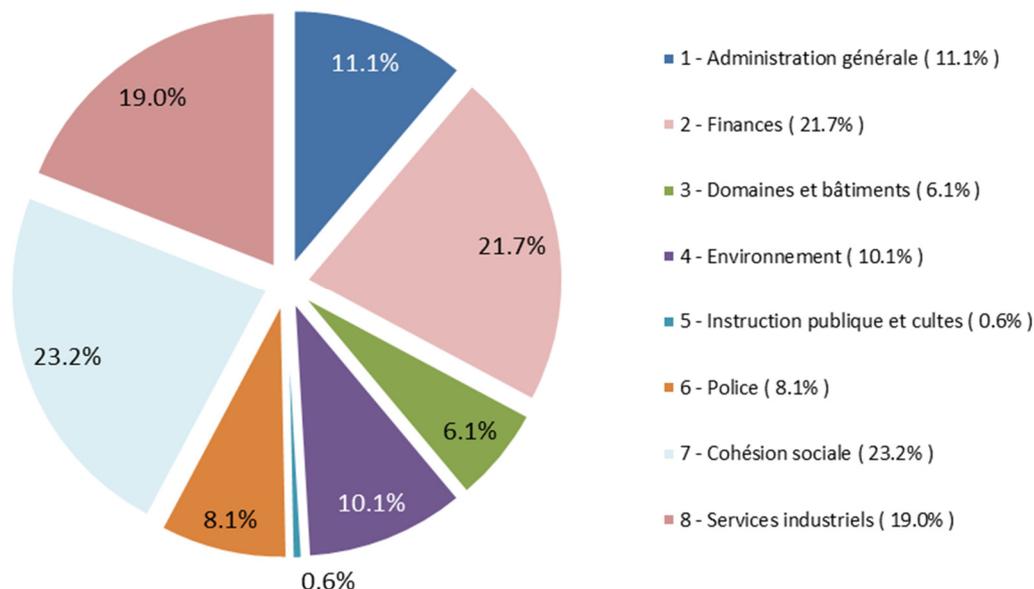
Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) de CHF 18'128'607.- est supérieur au montant budgétisé, mais inférieur à celui des comptes 2020. Ce résultat positif permet à la Ville de Nyon de financer l'entièreté de ses charges de fonctionnement et une grande part de ses investissements.

Le tableau ci-dessous présente la marge d'autofinancement effective et budgétée pour 2021, ainsi que celle de 2020 :

Marge d'autofinancement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Déficit (-) / Bénéfice (+) de l'exercice	-387'219	-10'479'426	52'071
Attribution aux fonds de réserve	4'320'793	3'357'398	7'444'823
Prélèvements sur fonds de réserve	-11'834'470	-614'249	-1'972'172
Amortissements	26'029'503	16'481'287	15'725'428
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>18'128'607</b>	<b>8'745'010</b>	<b>21'250'150</b>

## 2.2 Charges de fonctionnement

### Classification administrative

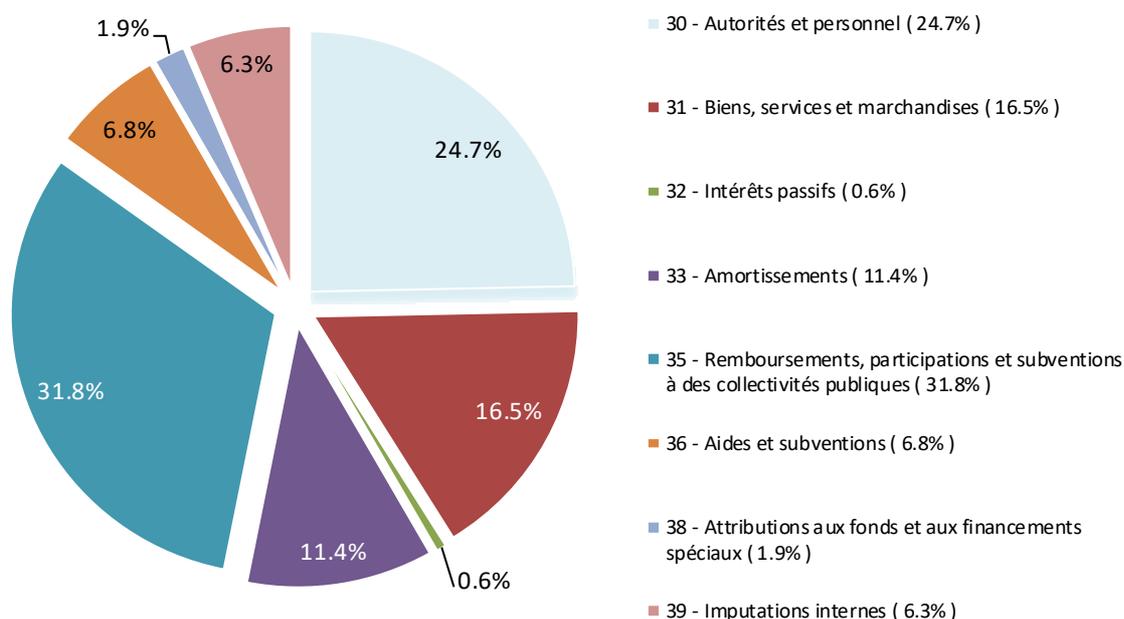


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, du Greffe municipal, de la Communication, du Service des ressources et relations humaines, de l'unité Plan climat et durabilité, des Affaires juridiques, de l'Office informatique, mais également du Service de la culture et du Service des sports, manifestations et maintenance ;

- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif non affectés à un chapitre spécifique, ainsi que la participation à la péréquation directe ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses de la *Cohésion sociale* sont majoritairement composées des charges liées à la péréquation indirecte<sup>1</sup>, aux structures d'accueil pour enfants et aux prestations sociales communales.

**Classification par nature**



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- le groupe *Autorités et personnel* (30), qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises* (31), dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *Participations et subventions à des collectivités publiques* (35), qui contiennent la péréquation intercommunale, la cohésion sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional, et au Canton en matière de transports publics.

Le tableau ci-dessous présente les montants des charges selon leur nature pour les comptes 2021, le budget 2021, les comptes 2020, ainsi que les variations en pourcentage.

<sup>1</sup> Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

**NYON · PRÉAVIS N° 2022/54 AU CONSEIL COMMUNAL**

Charges par nature (CHF)	Comptes 2021	Budget 2021	Variation C2021 / B2021	En %	Comptes 2020	Variation C2021 / C2020	En %
Autorités et personnel (30)	56'451'012	56'645'164	-194'152	-0.3%	54'802'978	1'648'033	3.0%
Biens, services et marchandises (31)	37'773'615	36'675'341	1'098'274	3.0%	34'957'708	2'815'907	8.1%
Intérêts passifs (32)	1'359'944	1'471'826	-111'882	-7.6%	1'545'853	-185'910	-12.0%
Amortissements (33)	26'029'503	16'481'287	9'548'216	57.9%	15'725'428	10'304'075	65.5%
Remboursements, participations et subv. à des collectivités publiques (35)	72'854'793	73'499'689	-644'896	-0.9%	69'766'664	3'088'129	4.4%
Aides et subventions (36)	15'671'087	15'448'274	222'813	1.4%	14'742'860	928'227	6.3%
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)	4'320'793	3'357'398	963'395	28.7%	7'444'823	-3'124'029	-42.0%
Imputations internes (39)	14'460'519	15'776'185	-1'315'665	-8.3%	13'662'511	798'009	5.8%
<b>Total des charges</b>	<b>228'921'266</b>	<b>219'355'163</b>	<b>9'566'102</b>	<b>4.4%</b>	<b>212'648'825</b>	<b>16'272'441</b>	<b>7.7%</b>

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après.

**Autorités et personnel (30)**

Le montant global des charges salariales des autorités et des collaborateurs de la Ville de Nyon est inférieur à l'enveloppe qui avait été attribuée au budget 2021 (- CHF 194'152.-). Dans le détail, les charges salariales du personnel fixe (nature comptable 3011) diminuent de CHF 853'891.-, notamment en raison de postes vacants. Les démarches d'économie ont été absorbées. En revanche, les charges du personnel auxiliaire (3012) dépassent le montant alloué de CHF 1'120'839.-. Il s'agit de la contrepartie des vacances de poste de la nature 3011. Le compte d'assurances sociales (3030) s'inscrit en ligne avec le budget (- CHF 857.-). Par contre la somme allouée à la Caisse de pension et prévoyance (3040) et les charges d'assurances et accident (3050) s'inscrivent en diminution de respectivement CHF 213'528.- et CHF 69'604.- en rapport à la baisse de la masse salariale du personnel fixe.

Au niveau des équivalents plein temps, le budget 2021 prévoyait 373.65 EPT. Le nombre de postes dans les comptes est moins élevé avec 360.05 EPT (- 13.60 EPT). Cette baisse résulte principalement de vacances de poste. Le détail des variations comptes-budget figure dans le tableau ci-dessous.

Service	C2021 EPT	B2021 EPT	Variation C2021-B2021
Administration générale (SAG)	26.15	13.00	13.15
Service d'architecture (SDA)	12.80	12.80	-
Service de la culture (CULT)	23.10	23.70	-0.60
Service des finances (FIN)	7.00	7.00	-
Informatique - C.H.	-	16.70	-16.70
Service des Ressources humaines (RH)	8.00	7.10	0.90
Service de la cohésion sociale (SCS)	79.50	82.80	-3.30
Service de l'environnement (SDE)	25.20	26.60	-1.40
Service des infrastructures (SDI)	51.10	53.30	-2.20
SDIS	6.00	6.00	-
Services industriels (SIN)	51.50	56.00	-4.50
Sports, manifestations et maintenance (SMM)	56.65	56.85	-0.20
Service du territoire (SDT)	13.05	11.80	1.25
<b>TOTAL des postes</b>	<b>360.05</b>	<b>373.65</b>	<b>-13.60</b>

Suite à la nouvelle législature, la Municipalité a décidé d'optimiser le fonctionnement de l'administration en intégrant l'ancien Service informatique au sein du Service de l'administration générale, tandis que l'unité de géomatique a été déplacée au sein du Service du territoire.

### **Biens, services et marchandises (31)**

L'enveloppe globale du chapitre 31 - *Achat de biens, services et marchandises* est de CHF 1'098'274.- supérieure au budget 2021. Il est cependant nécessaire de différencier les rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- Les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312) augmentent par rapport au budget (+ CHF 1'779'770.-). Les achats d'électricité et de gaz s'inscrivent en hausse de respectivement CHF 585'403.- et CHF 1'457'626.-. Cette dépense supplémentaire s'explique par un tarif et un volume supérieurs. Rappelons que l'augmentation de cette charge est compensée, en raison de la contrepartie liée à la revente de ces produits dans la nature 4351. L'achat et la consommation de combustibles se sont révélés moins importants de CHF 241'663.-.
- L'achat d'autres fournitures et marchandises (rubrique 313) plonge de CHF 565'896.-. La baisse la plus importante de ce chapitre concerne l'achat de produits alimentaires (3131) (- CHF 293'879.-) et l'acquisition de matières premières (3135) (- CHF 273'355.-). L'achat de matériel photovoltaïque pour les particuliers moins important que prévu explique cette dernière baisse.
- Les enveloppes accordées pour l'entretien (314) ont été respectées (- CHF 145'517.-). Les charges liées à l'entretien des bâtiments, du réseau routier, des canalisations et des forêts sont inférieures aux montants alloués. A l'inverse, on observe de modestes dépassements sur les charges liées à la signalisation et au balisage, à l'entretien des parcs et des zones de loisirs, ainsi qu'à celui des cours d'eau et lacs.
- Les charges liées aux honoraires et prestations de service (rubrique 318) augmentent de CHF 87'530.-. Ce sont essentiellement les honoraires versés (3185) qui croissent (+ CHF 192'033.-), auxquels s'ajoutent notamment les frais bancaires (3183) et les frais de poursuite (3184) plus élevés de respectivement CHF 89'701.- et CHF 37'430.-. A l'inverse, les frais de transport (3188), les émoluments versés (3187) et les primes ECA (3186) se sont révélés en-dessous des anticipations de respectivement CHF 72'069.-, CHF 61'898.- et CHF 55'350.-.
- La rubrique 319 recense les impôts, taxes et cotisations versés par la Ville. Ceux-ci se réduisent de CHF 32'230.- par rapport au budget. Les taxes sur les déchets et micropolluants (3191) baissent de CHF 44'295.-. Mais les frais divers (3199) dépassent le montant alloué de CHF 20'074.- suite à l'engagement d'un Securitas pour le contrôle du certificat Covid-19 à la bibliothèque et afin de couvrir le déficit des restaurants scolaires.

### **Intérêts passifs (32)**

Les intérêts passifs payés par Nyon sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF 111'882.-, ainsi qu'à ceux payés en 2020. Outre la réduction de l'endettement en 2021 (- CHF 6'372'000.- par rapport à 2020), les renouvellements et les nouveaux emprunts ont été conclus à des taux extrêmement favorables, voire négatifs. Par ailleurs, la Municipalité veille à lisser les échéances de remboursement dans le temps, afin de limiter les répercussions d'une remontée rapide des taux. Compte tenu de la hausse prévisible de l'inflation, les conditions d'emprunt devraient se durcir ces prochaines années. Ce chapitre répertorie également les intérêts rémunérateurs d'impôts qui étaient un peu inférieurs aux charges prévues.

## NYON · PRÉAVIS N° 2022/54 AU CONSEIL COMMUNAL

La répartition des emprunts par prêteur au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2021	Situation au 31.12.2020	Variations CHF
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>56'200'000</b>	<b>50'000'000</b>	<b>6'200'000</b>
Eurofima	-	15'000'000	-15'000'000
Caisse prévo. Etat de Ge.	-	5'000'000	-5'000'000
Postfinance	10'000'000	20'000'000	-10'000'000
Banque Cantonale de Bâle	10'000'000	10'000'000	-
Dexia	12'500'000		12'500'000
CIP	8'700'000		8'700'000
BCV	5'000'000		5'000'000
Fondation instit. Suppl LPP	10'000'000		10'000'000
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>228'728'000</b>	<b>241'300'000</b>	<b>-12'572'000</b>
Fondation institution Supplétive LPP	-	10'000'000	-10'000'000
DEXIA	-	12'500'000	-12'500'000
Caisse de pension de la Poste	11'000'000	11'000'000	-
BCV	42'000'000	47'000'000	-5'000'000
Viteos	10'000'000	10'000'000	-
Luzerner Pensionskasse	5'000'000	5'000'000	-
PostFinance	73'000'000	68'000'000	5'000'000
SUVA	46'000'000	26'000'000	20'000'000
Caisse de pension de la Confédération	5'000'000	5'000'000	-
Banque cantonale de Bâle	15'000'000	25'000'000	-10'000'000
Vontobel	5'000'000	5'000'000	-
J. Safra Sarasin	15'000'000	15'000'000	-
Canton de Vaud	1'728'000	1'800'000	-72'000
<b>Total</b>	<b>284'928'000</b>	<b>291'300'000</b>	<b>-6'372'000</b>

### Amortissements (33)

Les amortissements réalisés en 2021 sont supérieurs aux montants qui avaient été budgétisés (+ CHF 9'548'216.-). Cet écart s'explique principalement par les prélèvements sur fonds prévus par plusieurs préavis. Il convient de préciser que ces opérations sont purement comptables. L'ensemble des prélèvements sur fonds est présenté exhaustivement dans la nature 48.

### Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques (35)

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation de Nyon à la cohésion sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et cohésion sociale en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Variation par rapport au budget 2021 en %	Comptes 2020	Variation par rapport aux comptes 2020 en %
PC à domicile et hébergement	9'406'447	8'980'404	+4.7%	9'044'636	+4.0%
RI et participation cant. à l'ass. chômage	9'386'438	11'462'425	-18.1%	9'478'359	-1.0%
Subventions et aides personnes handicapées	4'290'644	5'137'600	-16.5%	4'257'149	+0.8%
Prest. pour la famille et autres prest. soc.	2'330'770	2'481'989	-6.1%	2'279'121	+2.3%
Subventions primes d'assurance-maladie	3'943'530	3'706'761	+6.4%	4'298'400	-8.3%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'131'171	1'375'821	-17.8%	1'153'852	-2.0%
Différentiel cohésion sociale de l'année précéd.	2'091'642	-	-	354'703	+489.7%
<b>Cohésion sociale</b>	<b>32'580'642</b>	<b>33'145'000</b>	<b>-1.7%</b>	<b>30'866'220</b>	<b>+5.6%</b>
Participation à la réforme policière	1'780'208	1'783'000	-	1'702'651	+4.6%
Remboursement réforme policière	-110'870	-	-	-8'852	+1152.5%
<b>Participation à la réforme policière</b>	<b>1'669'338</b>	<b>1'783'000</b>	<b>-6.4%</b>	<b>1'693'799</b>	<b>-1.4%</b>
Participation fonds de péréquation directe	27'832'123	28'000'000	-0.6%	26'863'823	+3.6%
Remboursements fonds péréquation directe	-17'273'122	-18'000'000	-4.0%	-17'097'150	+1.0%
Différentiel péréquation de l'année précéd.	313'980	-	-	-	-
<b>Péréquation directe</b>	<b>10'872'981</b>	<b>10'000'000</b>	<b>+8.7%</b>	<b>9'766'673</b>	<b>+11.3%</b>
<b>Totaux</b>	<b>45'122'961</b>	<b>44'928'000</b>	<b>+0.4%</b>	<b>42'326'692</b>	<b>+6.6%</b>

Dans l'exercice 2021, trois opérations ont été enregistrées sur les comptes de péréquations :

- les acomptes 2021 communiqués par le Canton en octobre 2020 (CHF 44'669'325.-) ;
- le solde de la péréquation 2020 en raison d'acomptes payés moins élevés que le décompte (+ CHF 2'365'960.-) ;
- le solde estimé de la péréquation 2021 en fonction du décompte intermédiaire communiqué oralement par le Canton (- CHF 1'912'325.-).

Les autres charges comptabilisées dans la rubrique 35 concernent les participations de Nyon à des associations intercommunales (Police Nyon-Région, SDIS Nyon-Dôle, Centre social régional, ORPC, etc.). De manière générale, ces participations sont en ligne avec les montants budgétisés. A noter néanmoins qu'une rétrocession de la participation de Nyon à PNR pour un montant de CHF 1'122'347.- a été comptabilisée. Celle-ci est modérément supérieure à celle des comptes 2020 (CHF 1'116'159.-). Le SDIS Nyon-Dôle a restitué quant à lui CHF 57'733.- à la Ville de Nyon.

### Aides et subventions (36)

L'enveloppe globale consacrée aux aides et subventions est supérieure au montant escompté (+ CHF 222'813.-). Les dons, aides et subventions casuels (3659) s'inscrivent en hausse de CHF 993'538.- à la suite de l'adoption par le Conseil communal des préavis N° 240/2021 portant sur le soutien à l'économie nyonnaise et N° 252/2021 sur les bons solidaires nyonnais. De même, les subventions pour le trafic et l'énergie (3657) augmentent de CHF 143'106.- compte tenu du décompte de la facture cantonale pour les frais de transport. A l'inverse, la participation à la couverture de déficit des crèches (3655) et les aides individuelles à la formation et aux études (3662) diminuent de respectivement CHF 794'304.- et CHF 204'856.-. Dans le premier cas, il

s'agit d'une surestimation des subventions octroyées à certaines garderies, car les charges salariales se sont révélées moins importantes que prévu, tandis que les recettes parentales ont été sous-estimées. Dans le deuxième cas, la participation de la Ville au financement des activités parascolaires dans l'enseignement obligatoire a diminué du fait des restrictions sanitaires.

### **Attributions aux fonds de réserve (38)**

Les attributions à des fonds de réserve s'élèvent à CHF 4'320'793.- en 2021, soit CHF 963'395.- de plus qu'anticipé. Certaines attributions à ces fonds ont été réalisées afin de boucler à zéro des chapitres comptables financés par des taxes et dont l'éventuel excédent de revenu ne peut pas financer le ménage courant<sup>3</sup>. La hausse de débiteurs douteux a également nécessité une attribution sur le fonds de réserve *Provision sur impôts*.

Les contributions des propriétaires et promoteurs impliqués dans le développement de plans de quartiers sont plus élevées que prévu (CHF 2'447'478.- contre CHF 2'000'000.- prévus). Ces recettes sont tributaires des permis de construire délivrés et sont par conséquent difficiles à évaluer précisément. Il s'agit cette année de logements construits au chemin Falconnier.

### **Imputations internes (39)**

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « de terrain » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « de terrain ».

---

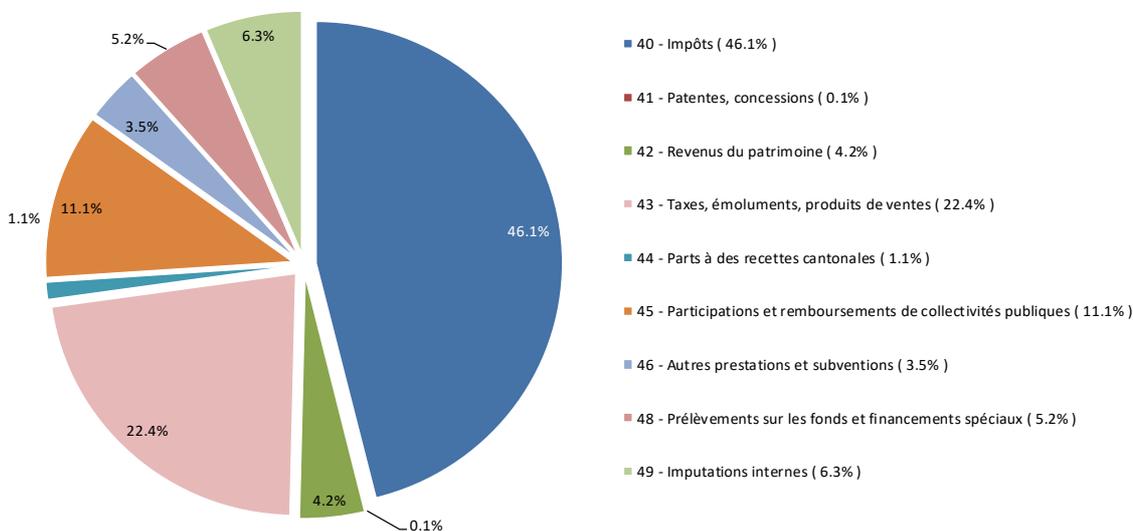
<sup>3</sup> Service des eaux, égouts et épuration des eaux, déchets urbains, développement durable et énergies renouvelables, tourisme, etc.

### 2.3 Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2021	Budget 2021	Variation C2021 / B2021	En %	Comptes 2020	Variation C2021 / C2020	En %
Impôts (40)	105'313'527	99'380'000	5'933'527	6.0%	100'779'241	4'534'286	4.5%
Patentes, concessions (41)	118'312	131'000	-12'688	-9.7%	104'927	13'384	12.8%
Revenus du patrimoine (42)	9'691'277	9'465'884	225'393	2.4%	8'846'353	844'925	9.6%
Taxes, émoluments, produits de ventes (43)	51'226'525	48'785'988	2'440'537	5.0%	49'969'548	1'256'978	2.5%
Parts à des recettes cantonales (44)	2'607'910	2'200'000	407'910	18.5%	6'244'454	-3'636'545	-58.2%
Participations et remboursements de collectivités publiques (45)	25'280'675	24'903'850	376'825	1.5%	24'682'716	597'959	2.4%
Autres prestations et subventions (46)	8'000'831	7'618'582	382'249	5.0%	6'438'974	1'561'857	24.3%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)	11'834'470	614'249	11'220'221	1826.7%	1'972'172	9'862'298	500.1%
Imputations internes (49)	14'460'519	15'776'185	-1'315'665	-8.3%	13'662'511	798'009	5.8%
<b>Total des revenus</b>	<b>228'534'046</b>	<b>208'875'738</b>	<b>19'658'309</b>	<b>9.4%</b>	<b>212'700'896</b>	<b>15'833'150</b>	<b>7.4%</b>

Le graphique en secteur ci-dessous présente la répartition des revenus par nature :



Les variations entre les comptes et le budget 2021 sont expliquées dans les chapitres suivants.

**Recettes fiscales, patentes et concessions, part à des recettes cantonales (40) (41) (44)**

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts (CHF)	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart		
			C2021-B2021	Comptes 2020 C2021-C2020	
Impôt sur le revenu	58'587'160	57'010'000	1'577'160	55'867'550	2'719'610
Impôt sur la fortune	10'725'291	11'020'000	-294'709	10'392'603	332'688
Impôt à la source	2'858'635	3'250'000	-391'365	3'427'119	-568'484
Impôt spécial des étrangers	1'696'649	3'000'000	-1'303'351	1'912'328	-215'679
Rétrocession impôt frontaliers	5'607'618	4'500'000	1'107'618	4'660'553	947'065
<b>Total personnes physiques</b>	<b>79'475'353</b>	<b>78'780'000</b>	<b>695'353</b>	<b>76'260'154</b>	<b>3'215'199</b>
Impôt bénéfice net	7'663'650	6'240'000	1'423'650	6'905'305	758'345
Impôt sur le capital	772'783	570'000	202'783	1'090'770	-317'987
Impôt compl. immeubles	871'263	690'000	181'263	958'188	-86'925
<b>Total personnes morales</b>	<b>9'307'697</b>	<b>7'500'000</b>	<b>1'807'697</b>	<b>8'954'263</b>	<b>353'433</b>
Impôt foncier	8'435'197	8'040'000	395'197	8'360'072	75'125
Droits de mutation	4'698'566	2'650'000	2'048'566	3'803'961	894'605
Successions et donations	3'136'048	2'200'000	936'048	3'180'216	-44'168
Impôts sur chiens	50'938	50'000	938	46'160	4'778
Impôts récupérés après défalcatons	209'729	160'000	49'729	174'414	35'314
Taxes sur boissons	82'796	70'000	12'796	75'955	6'841
Anticipations et concessions	35'516	61'000	-25'484	28'973	6'543
Intérêts moratoires	658'342	430'000	228'342	651'941	6'402
Impôt sur gains immobiliers	2'607'910	2'200'000	407'910	6'244'454	-3'636'545
<b>Recettes diverses</b>	<b>19'915'040</b>	<b>15'861'000</b>	<b>4'054'040</b>	<b>22'566'146</b>	<b>-2'651'105</b>
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>108'698'090</b>	<b>102'141'000</b>	<b>6'557'090</b>	<b>107'780'564</b>	<b>917'527</b>

D'une manière générale, les revenus augmentent de CHF 6'557'090.- par rapport au budget et de CHF 917'527.- par rapport aux comptes 2020.

**Impôts des personnes physiques (400)**

Le total des rentrées fiscales liées aux personnes physiques est supérieur de CHF 695'353.- par rapport au montant prévu dans le budget 2021. L'impôt sur le revenu s'est révélé supérieur aux anticipations de CHF 1'577'160.-. A l'inverse, l'impôt sur la fortune et l'impôt à la source sont inférieurs aux montants budgétisés, de même que l'impôt spécial des étrangers. En ce qui concerne la rétrocession de l'impôt frontalier, le décompte définitif est reçu l'année qui suit l'année fiscale concernée. Par conséquent, le montant inscrit dans les comptes 2021 correspond à l'estimation 2021 avec un ajustement relatif à l'année 2020. Par rapport aux comptes 2020, la progression des impôts sur les personnes physiques se monte à CHF 3'215'199.-.

Selon le service cantonal de la statistique, le nombre d'habitant-e-s à Nyon se monte à 22'124 pour l'année 2021. Ainsi, la hausse des rentrées fiscales tirées des impôts sur le revenu et la fortune (+ 4.6 %) est plus importante que l'accroissement de la population (+ 1.8 %).

Afin de bien appréhender ces différences, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale<sup>4</sup> :

<sup>4</sup> Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

Année fiscale (CHF)	Total	2021	2020	2019	2018 et anté
Revenu	57'822'115	44'224'392	9'248'802	1'897'475	2'451'446
Fortune	10'725'291	8'920'703	1'858'781	46'216	-100'409
<b>Total</b>	<b>68'547'406</b>	<b>53'145'094</b>	<b>11'107'583</b>	<b>1'943'692</b>	<b>2'351'038</b>
En %	100.0%	77.5%	16.2%	2.8%	3.4%

Comme les années précédentes, une part conséquente des recettes liées aux impôts sur le revenu et sur la fortune est issue des années fiscales précédentes (22.5%).

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année en cours (année fiscale 2021 pour comptes 2021 et année fiscale 2020 pour comptes 2020), il est constaté que l'impôt sur le revenu progresse de CHF 2'474'453.- (+ 5.9%) et l'impôt sur la fortune de CHF 949'676.- (+ 11.9%).

### **Impôts des personnes morales (401)**

Les recettes tirées des impôts relatifs aux personnes morales augmentent de CHF 1'807'697.- par rapport au budget et de CHF 353'433.- par rapport aux comptes 2020. Les recettes grevant les bénéficiaires des entreprises augmentent de CHF 758'345.-, mais l'impôt sur le capital décroît de CHF 317'987.- par rapport à 2020.

Il est à relever que les impôts comptabilisés dans l'exercice N intègrent non seulement les acomptes de l'année N, mais aussi très souvent les ajustements des acomptes et les taxations des années précédentes. Le tableau ci-dessous présente la structuration de l'impôt par année fiscale.

Année fiscale	Total	2022	2021	2020	2019	2018 et anté
Bénéfice (CHF)	7'668'966	397'432	4'975'878	242'514	1'917'669	135'474
Capital (CHF)	772'783	345'974	1'078'470	-24'185	-607'478	-19'999
<b>Total (CHF)</b>	<b>8'441'749</b>	<b>743'406</b>	<b>6'054'348</b>	<b>218'329</b>	<b>1'310'191</b>	<b>115'475</b>
En %	100.0%	8.8%	71.7%	2.6%	15.5%	1.4%

Certains totaux sont négatifs du fait de la perception trop importante d'acomptes les années précédentes. Ces soldes négatifs viennent réduire les rentrées totales. Les montants facturés pour l'année 2021 représentent 71.7% des impôts dus.

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes morales pour l'année en cours (année fiscale 2021 pour comptes 2021 et année fiscale 2020 pour comptes 2020), il est constaté que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmente de CHF 153'756.- (+ 3.2%). A l'inverse, l'impôt sur le capital diminue de CHF 56'219.- (- 5.0%).

### **Recettes diverses**

Les recettes diverses ont été sous-estimées à hauteur de CHF 4'054'040.-. La plupart de ces impôts sont supérieurs aux chiffres du budget, à l'exception des anticipations et concessions. Par rapport aux comptes 2020, ces recettes diminuent de CHF 2'651'105.-. Les impôts sur les gains immobiliers de l'exercice 2020 étaient en effet exceptionnels, ce qui explique la baisse observée en 2021. Les droits de mutation et l'impôt foncier croissent de respectivement CHF 894'605.- et CHF 75'125.-. Au final, la pandémie de Covid-19 ne semble, jusqu'à présent, pas affecter trop fortement les recettes fiscales de la Commune.

### **Revenus du patrimoine (42)**

Les revenus du patrimoine sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Dans l'ensemble, les recettes perçues sont supérieures à celles budgétisées (+ CHF 225'393.-). Dans les hausses non anticipées figurent les intérêts moratoires (4221) et la vente d'un terrain (4249). A l'inverse, les loyers du patrimoine administratif (4271) ont diminué de CHF 121'817.-. La pandémie de Covid-19 a en effet entraîné une baisse des réservations de salles. Par ailleurs, la Municipalité a baissé le loyer de l'Usine à Gaz à la suite d'un manque à gagner provoqué par la crise sanitaire et en raison de la jauge de personnes réduite pour des questions de sécurité.

### **Taxes, émoluments, produits des ventes (43)**

Les recettes globales de ce chapitre sont un plus élevées que celles budgétisées (+ CHF 2'440'537.-).

Concernant les diverses taxes de raccordement et d'utilisation perçues (rubrique 434), elles s'élèvent à CHF 10'014'134.-, soit davantage que prévu (+ CHF 143'554.-). Les raccordements au réseau d'eau ont augmenté au gré des demandes de fins de chantier.

La rubrique 431 porte sur les divers émoluments perçus par la Ville, lesquels croissent de CHF 306'475.- par rapport au budget. Cette année, la contribution compensatoire pour le financement des infrastructures versée par les promoteurs lors de la délivrance de permis de construire s'est élevée à CHF 2'447'478.- contre CHF 2'000'000.- budgétisée. Ces recettes sont difficilement prévisibles et dépendent du nombre d'enquêtes. Il est à préciser que cette recette n'a aucun impact sur le résultat, car elle est réattribuée au fonds de réserve idoine.

Les ventes et prestations de service (435) croissent de CHF 1'391'670.-. Le volume et le prix du gaz et de l'électricité vendus se sont avérés inférieurs aux prévisions. Par ailleurs, la redevance sur les déchets (4354) a augmenté de CHF 234'463.-, en raison de la hausse du cours du papier et d'une ristourne de la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC) pour des biodéchets.

La rubrique 439 qui répertorie des taxes diverses diminue de CHF 80'631.-. Dans les hausses non anticipées figurent les recettes diverses du service RH qui résultent de la dissolution d'une réserve. A l'inverse, les finances d'entrée (4392) pour diverses infrastructures publiques ont diminué de CHF 232'957.- en raison de restrictions sanitaires.

### **Participations et remboursements de collectivités publiques (45)**

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale (4520), soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitant-e-s. A noter que la recette par habitant-e augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seuls habitant-e-s de la ville). Le retour de péréquation peut également concerner certaines dépenses thématiques (transports et forêts). En 2021, le remboursement estimé dans l'acompte s'élève à CHF 17'273'122.-.

Ce chapitre inventorie également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton ou de la Confédération (4510-4519). Ces produits sont majorés par les aides cantonales exceptionnelles dévolues aux unités d'accueil (UAPE) et octroyées en raison de la pandémie. Les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) augmentent également, en raison notamment de l'aide au démarrage pour de nouvelles places dans l'UAPE

des Mangettes. Les participations de Communes avec lesquelles la Ville collabore figurent dans les natures 4521-4529. Le principal écart résulte de la moindre participation des collectivités aux frais de scolarisation primaire et secondaire des enfants de leurs domiciliés.

### **Autres prestations et subventions (46)**

Ces prestations correspondent notamment aux contributions parentales pour les crèches et garderies et à celle de l'UEFA dévolu à l'entretien du site de Colovray. Les recettes totales de ce chapitre sont supérieures aux enveloppes escomptées (+ CHF 382'249.-). La participation des parents s'est révélée plus élevée qu'attendu, tandis que l'UEFA a versé un montant plus faible à la Ville, en lien avec le report d'une manifestation sportive et les charges y afférentes.

### **Prélèvements sur fonds de réserve (48)**

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2021, à savoir :

- Trois prélèvements suite au bouclage des préavis N° 142/2013 - *PQ Petite Prairie II* (CHF 2'820'316.- sur fonds 9282.16), N° 215/2015 – *Reconstruction du réservoir de la Vuarpillière* (CHF 6'873'281.- sur fonds 9280.27), et N° 81/2017 – *Démarches participatives et ateliers d'usages* de respectivement (CHF 110'000.- sur fonds 9280.33).
- Deux prélèvements de CHF 1'186'020.- et de CHF 313'980.- sur le fonds de réserve 9282.24 - *Provision solde péréquation*. Une attribution avait été faite dans ce fonds lors du bouclage des comptes 2020, dans l'anticipation du décompte de péréquation plus élevé que les acomptes.
- Deux prélèvements de CHF 217'569.- et CHF 28'000.- sur le fonds 9280.32 – *Efficacité énergétique et énergie renouvelable*. Le premier exécute la décision du préavis N° 204/2020 – *Programme efficacité énergétique Nyon*. Le second a servi à financer l'achat de vélos électriques.
- Un prélèvement de CHF 126'802.- sur le fonds 9280.30 – *Exploitation du réseau électricité* - pour équilibrer les comptes du chapitre du réseau de distribution d'électricité.
- Un prélèvement de CHF 53'015.- sur le fonds 9280.09 – *Ordures ménagères, décharges* - pour diminuer la provision *perte sur débiteurs*.
- Un prélèvement de CHF 32'407.- sur le fonds 9282.55 - *Capital fonds Walter Fischer* - pour équilibrer les comptes du chapitre du Fonds Fischer.
- Un prélèvement de CHF 30'015.- sur le fonds 9280.08 – *Egouts et épuration* - pour diminuer la provision *perte sur débiteurs*.
- Un prélèvement de CHF 15'946.- sur le fonds 9280.01 – *Développement touristique*, afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre.
- Deux prélèvements d'un montant total de CHF 13'597.- sur le fonds 9282.01 – *Contribution compensatoire de stationnement* -, pour l'adaptation d'horodateurs et l'ajout d'une interface sur l'application mobile de la Police Nyon Région.
- Divers prélèvements pour un montant total de CHF 13'278.- sur les fonds 9282.59 – *Covid-19* - et 9282.62 – *Covid-19 nourriture* - en vue de l'octroi d'aides face à la crise sanitaire.
- Un prélèvement de CHF 242.- sur le fonds 9282.35 - *Piccard* - pour une mise à jour informatique.

### **Imputations internes (49)**

Les imputations internes sont le pendant des imputations comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

### 3. Comptes d'investissements administratifs

#### 3.1 Résultat

Plan d'investissements (CHF)	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Total des charges	27'990'155	50'902'000	19'177'249
Total des revenus	-3'669'666	-5'671'000	-3'193'643
<b>Dépenses nettes d'investissements</b>	<b>24'320'490</b>	<b>45'231'000</b>	<b>15'983'606</b>

Par rapport à l'année précédente, le montant des investissements bruts en 2021 est plus élevé et s'établit à CHF 27'990'155.-. Les recettes totalisent CHF 3'669'666.-, soit un investissement net de CHF 24'320'490.-. La part des investissements autofinancés s'élève à 74.5%, contre 132.9% l'année dernière. Ainsi, un quart seulement des investissements a dû être financé par le recours à l'emprunt.

#### 3.2 Dépenses d'investissements administratifs

Dépenses d'investissements Rubriques	Situation au 31.12.2021 CHF	Situation au 31.12.2020 CHF	Variations CHF
<b>Investissements</b>	<b>25'578'367</b>	<b>18'660'083</b>	<b>6'918'284</b>
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3'144'864	3'231'957	-87'092
Bâtiments et constructions	14'097'129	8'956'898	5'140'232
Installations des Services Industriels	7'413'161	5'436'819	1'976'342
Machines, mobilier et véhicules	170'894	122'693	48'201
Marchandises et approvisionnements	15'547	-179'875	195'422
Autres biens	736'771	1'091'592	-354'820
<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>2'298'790</b>	<b>69'027</b>	<b>2'229'763</b>
Communes et associations de communes	25'890	16'228	9'662
Autres prêts et participations	2'272'900	52'799	2'220'101
<b>Subventions d'investissements</b>	<b>112'998</b>	<b>448'140</b>	<b>-335'142</b>
Communes et associations de communes	112'998	448'140	-335'142
<b>Total</b>	<b>27'990'155</b>	<b>19'177'249</b>	<b>8'812'906</b>

Les dépenses de génie civil et d'assainissement diminuent entre 2020 et 2021, avec un total d'investissements de CHF 3'144'864.-. Les dépenses les plus importantes portent sur l'élargissement du sentier du Cossy (préavis N° 154/2019) pour CHF 1'030'307.-, les réaménagement et reconstruction des chemin et pont de la Redoute (préavis N° 160/2019) pour CHF 826'401.- et les mesures d'assainissement du bruit (préavis N° 33/2017) pour CHF 224'530.-.

Les investissements consentis dans les bâtiments constituent le poste le plus substantiel des dépenses d'investissements en 2021, avec un total de CHF 14'097'129.-. Parmi ceux-ci figurent la construction d'une salle de spectacles dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive » (préavis N° 229/2015) pour CHF 4'561'988.-, la construction d'un Hôtel de police et un aménagement du bâtiment du SDIS (préavis N° 215/2020) pour CHF 3'532'285.-, les travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux pour la période 2021-2022 (préavis N°216/2020) pour CHF 1'515'554.-, l'étude du projet lauréat relatif au complexe multisports et au parc des sports de Colovray (préavis N° 192/2020) pour CHF 1'437'298.-, l'étude relative à la rénovation du centre sportif du Rocher (préavis N° 207/2020) pour CHF 812'260.-, ainsi que la construction du complexe scolaire et sportif du Cossy (préavis N° 213/2015) pour CHF 693'034.-.

Les investissements des Services industriels totalisent CHF 7'413'161.-. Ils se rapportent notamment aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux pour CHF 3'870'572.-, à la réfection de la station du Bucleis (préavis N°79/2017) pour CHF 1'044'408.-, à la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière (préavis N° 215/2015) pour CHF 799'354.-, à l'équipement du plan de quartier Cossy/Petite Prairie (préavis N° 52/2003) pour CHF 571'853.- et à la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies (préavis N° 234/2020) pour CHF 549'317.-.

Dans les autres biens, figure en particulier la couverture nocturne des bassins de la piscine du Colovray (préavis N° 176/2019) pour CHF 207'220.-.

Par ailleurs les investissements dans des sociétés anonymes sont conséquents, comme par exemple la participation dans NovoSolis, ThermorésÔ, IMDM, Smart data Energie. Le montant total en 2021 s'élève à CHF 2'220'101.-.

### **3.3 Recettes d'investissements administratifs**

<b>Recettes d'investissements</b>	<b>Situation au</b>	<b>Situation au</b>	<b>Variations</b>
Rubriques	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>	
	CHF	CHF	CHF
<b>Participations de tiers</b>	<b>3'314'958</b>	<b>1'561'864</b>	<b>1'753'094</b>
Participations de tiers	3'314'958	1'561'864	1'753'094
<b>Subventions</b>	<b>354'708</b>	<b>1'631'780</b>	<b>-1'277'072</b>
Canton	354'708	1'631'780	-1'277'072
<b>Total</b>	<b>3'669'666</b>	<b>3'193'643</b>	<b>476'022</b>

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 3'669'666.-. Les promoteurs du quartier des Jardins du Couchant participent aux travaux sur les chemins du Couchant et des Saules (préavis N° 108/2018) à hauteur de CHF 1'515'953.- et des tiers contribuent au financement des crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels à hauteur de CHF 991'008.-. La contribution de la SAPAN à la construction du nouveau réservoir de la Vuarpillière (préavis N° 215/2015) se monte à CHF 411'228.-.

En ce qui concerne les subventions, le Canton a participé notamment au financement de l'entretien constructif sur le réseau routier (préavis N° 105/2018) à hauteur de CHF 122'577.- et à celui de la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière (préavis N° 215/2015) pour CHF 104'868.-.

## **4. Conclusion**

Malgré une année troublée par la pandémie, les comptes 2021 sont satisfaisants sur plusieurs aspects. Les recettes fiscales se sont révélées plus élevées que prévu. La Municipalité a octroyé de nombreuses aides aux entreprises nyonnaises, aux associations locales et aux résident-e-s, afin de faire face à la crise sanitaire. Des investissements dans des projets emblématiques, comme la construction du nouvel Hôtel de police ou de la nouvelle salle de spectacle à l'Usine à Gaz, sont à relever. Finalement, le niveau de la dette a diminué.

Toutefois, face à la résurgence de l'inflation, la Municipalité reste attentive à la maîtrise des charges, particulièrement dans un contexte d'incertitudes. Elle s'attache à garantir des prestations de qualité et à soutenir le développement de la Ville.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 2022/54 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2021,

**ouï** le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

## **Annexes**

---

- Brochure des comptes 2021
- Rapport de gestion 2021